

# RÉFÉRENT HARCÈLEMENT SEXUEL ET AGISSEMENTS SEXISTES DU CSE

## ASSURER SON RÔLE EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT SEXUEL ET LES AGISSEMENTS SEXISTES

### PROGRAMME DE LA FORMATION

Ce programme est mis à jour en temps réel pour prendre en compte l'entrée en vigueur depuis le 1er janvier 2019 de l'obligation pour tous les CSE de nommer un référent harcèlement sexuel : définitions du harcèlement et des agissements dans le Code du travail et le Code pénal et la protection des lanceurs d'alerte

### CADRE LÉGAL ET ENJEUX DU RÉFÉRENT HARCÈLEMENT SEXUEL ET AGISSEMENTS SEXISTES

- › De la mission générale de prévention des RPS du CSE aux spécificités du rôle du référent harcèlement sexuel
- › Qu'est ce que le harcèlement sexuel et la différence avec les agissements sexistes ou le harcèlement moral ? Définitions et périmètres
- › Définition des pouvoirs, devoirs et limites du référent
- › Protéger l'intégrité et la santé des salariés

Illustrations, à partir de jurisprudences, de cas concrets de harcèlement sexuel

### ASSURER SON RÔLE DE RÉFÉRENT AUPRÈS DES DIFFÉRENTS ACTEURS

- › Les moyens d'actions/de fonctionnement
  - les outils de communication pour dialoguer avec les salariés et les autres acteurs internes et externes
  - la liberté de déplacement des élus

Autodiagnostic de sa communication au sein de son entreprise

- › Comment prévenir les risques ?
  - devenir un véritable acteur de la prévention : le mode opératoire et les savoir-faire à développer
  - comment repérer les situations à risques et les signaux faibles ?
  - quels sont les moyens et acteurs de la prévention ?

Illustration du rôle et responsabilités de chacun des acteurs de la prévention

### OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS DU RÉFÉRENT : LES POINTS DE VIGILANCE

- › Respecter son obligation de discrétion et de confidentialité
  - › S'assurer d'une bonne transmission des informations aux interlocuteurs pertinents et du suivi des actions engagées
  - › Droits d'alerte et de retrait, recours contentieux : les procédures à intégrer
- Jeux de rôle à partir de situations de harcèlement et d'agissements sexistes

### OBJECTIFS

- Respecter la réglementation et le périmètre d'action du référent harcèlement sexuel et agissements sexistes.
- Communiquer efficacement avec les différents interlocuteurs de l'entreprise (salariés, autres élus, direction...).
- Assurer sereinement son mandat sur un sujet délicat au service de la prévention.

### LES PLUS DE CETTE FORMATION

- Une journée pour acquérir les savoirs juridiques indispensables et savoir-faire sur la posture et les comportements à adopter
- Une formation très interactive, qui s'articule autour de nombreux cas concrets et mises en situation

### PUBLIC ET PRÉREQUIS

Référent(e)s harcèlement sexuel et pratiques sexistes désigné(e) par le CSE et autres élus intéressés

### MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES, ENCADREMENT

Un questionnaire sur les attentes des participants est adressé 15 jours avant le début de la formation. Les méthodes pédagogiques incluent des apports théoriques et pratiques, un travail sur des cas concrets et des exemples d'application. Un support pédagogique est remis à chaque participant, et un accès personnel en ligne permet d'accéder à des e-ressources à l'issue de la formation. Nos consultants sont sélectionnés pour leur expertise métier, leurs compétences pédagogiques et leurs expériences professionnelles.

### SUIVI ET ÉVALUATION

Feuille d'émergence et attestation de fin de formation  
Évaluation à chaud et à froid

### TARIFS

840 € HT - Réf : DTW-RHAR

Validité : 30 juin 2024

### PROCHAINES SESSIONS

Formation à distance :

- le 4 avril 2024
- le 30 septembre 2024
- le 14 novembre 2024

Paris Montparnasse :

- le 30 septembre 2024

## Participant(e)

Mme  M. Nom.....  
Prénom.....  
Fonction.....  
E-mail .....  
(obligatoire pour accéder à vos documents personnalisés, avant et après votre formation)  
Tél. (ligne directe).....  
Tél. mobile (pour infos de dernière minute).....

Merci de nous indiquer si nous devons prévoir des mesures à mettre en œuvre pour les personnes nécessitant des aménagements particuliers :  
.....

## Formation choisie

Titre.....  
Référence.....  
Dates.....  
Lieu.....  
Option proposée pour certaines formations : un accès e-ressources pendant un an, à un tarif très avantageux (remise de 50% sur le prix public).  
Merci de préciser votre choix :

Formation + Accès e-ressources pendant un an \*  Formation seule

## Tarif

Indiquez le tarif HT selon l'option choisie.....

## Entreprise / Établissement

Raison sociale.....  
Adresse.....  
Code postal | | | | | Ville.....  
Téléphone..... Fax.....  
N° d'identification (TVA intracommunautaire).....  
Code APE / NAF..... N° Siret | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

## Responsable de l'inscription

Mme  M. Nom..... Prénom.....  
Service/Fonction.....  
Tél. (ligne directe)..... E-mail.....

## Facturation/Règlement

### FACTURE À ADRESSER À L'ENTREPRISE / L'ÉTABLISSEMENT :

À l'attention de  Mme  M.  
Nom.....  
Prénom.....  
Service/Fonction.....  
E-mail.....  
Libellé de la facture.....

Si la facture est à adresser à l'entreprise mais à une autre adresse ou un autre service, merci de préciser.....

Un numéro de bon de commande interne à votre entreprise doit-il apparaître sur la facture ?

OUI  NON

Si OUI, numéro : .....  
*GERESO se réserve le droit de facturer une pénalité forfaitaire si le client n'a pas transmis son bon de commande avant le début de la formation*

### FACTURE À ADRESSER À L'OPCO :

Nom de l'OPCO.....  
Numéro de prise en charge.....  
Adresse de votre OPCO.....  
Code postal | | | | | Ville.....

*Si GERESO n'a pas reçu l'accord de prise en charge de l'OPCO le dernier jour de la formation, le client sera facturé de l'intégralité du prix de la formation.*

Fait à :

Le :

Signature et cachet de l'Entreprise / l'Établissement, précédés de la mention « bon pour accord » :

**Prise en charge** (si parcours certifiant) :

CPF  Entreprise  OPCO

La signature de ce bulletin d'inscription vaut acceptation des conditions générales de vente précisées sur [www.gereso.com/cgv/](http://www.gereso.com/cgv/)